

Si tu es victime...

Parles-en, la violence envers autrui est intolérable
Tu ne dois pas te sentir coupable et tu dois dire
stop à ces agissements

En agissant, tu fais preuve de courage et tu dois
croire en toi.

N'ai pas peur des représailles, les adultes sont là
pour t'accompagner dans tes démarches. Les
adultes ne te jugeront pas, ils sont là pour t'aider
et te protéger.

Si tu es témoin...

Ose intervenir ! Tu aideras une victime en souffrance.
Tu contribues au respect de tous et tu agis dans tes
devoirs de citoyenneté.

Rappelons que la loi nous oblige à porter assistance
à une personne en danger.

**Ne pas agir c'est couvrir les agissements de
l'auteur.... Donc, au regard de la loi, c'est devenir
son complice**

Reste fidèle à tes obligations de citoyen et ne te
laisse pas influencer.

Va chercher de l'aide auprès d'un adulte de
confiance et raconte-lui tout ce que tu as vu,
entendu ou lu.

**Pas de violence ici
Brise la loi du silence
Alerte rapidement**



**Que tu sois victime ou témoin,
ne laisse pas le harcèlement
se produire sans réagir !**

**Parles-en immédiatement à un adulte,
une personne de confiance.**



uep@ville-st-thibault.fr
01 60 31 73 20
06 03 96 94 90

Agissons ensemble

CONTRE LE HARCÈLEMENT



Harceler, c'est...

ATTAQUER

RIDICULISER

AGRESSER

DÉRANGER

EXCLURE



Les formes de harcèlement

Physique...

Frapper, bousculer, donner des coups de pied, voler, détruire le matériel...

Verbale...

Injurier, se moquer, humilier, menacer, forcer une personne à faire quelque chose contre son gré...

Sociale...

Exclure du groupe, propager des rumeurs, faire perdre la face à quelqu'un...

Numérique (cyber harcèlement)...

Utiliser les sms ou réseaux sociaux pour menacer quelqu'un, l'isoler, propager des rumeurs...

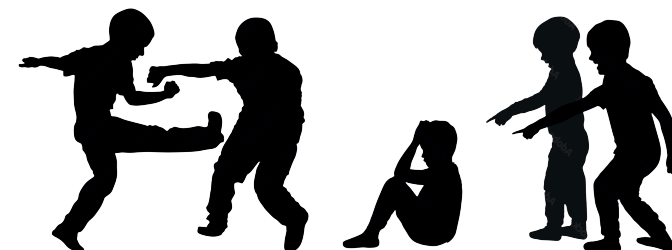
Les causes du harcèlement

Le harcèlement n'est jamais justifié... mais nous pouvons être harcelés sous n'importe quel prétexte :

- Notre physique
- Notre apparence
- Notre intelligence
- Notre sexe
- Notre orientation sexuelle
- Nos origines
- Notre religion
- Notre statut social...

En agressant l'autre, l'auteur du harcèlement croit qu'il est le plus fort.

Il n'en est rien, et nous devons tous réagir pour faire stopper ces agissements.



Chaque enfant doit être protégé contre toute forme de violence

(article 9. Convention des droits de l'enfant)